

<http://reseau-lcd-ecole.ens-lyon.fr/spip.php?article115>



# La question de la discrimination dans le dossier de rentrée du Ministère de l'Education nationale

- Ressources - Le droit anti-discriminatoire dans l'éducation - Les engagements de principe -  
Date de mise en ligne : vendredi 3 octobre 2014

---

Copyright © Réseau National de Lutte Contre les Discriminations à l'Ecole -

Tous droits réservés

---

## **extraits :**

[...]

### ***"Éduquer à l'égalité filles-garçons***

Dans le prolongement de l'année de mobilisation pour l'égalité à l'École et en se fondant sur les conclusions de l'inspection générale de l'éducation nationale dans son rapport d'évaluation du dispositif expérimental ABCD de l'égalité, le Gouvernement a présenté le 30 juin 2014 un plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'École, qui comprend deux grands volets :

- ▶ celui de la formation initiale et continue des personnels enseignants, d'encadrement et -d'inspection ;
- ▶ celui de la mise à disposition de ressources permettant aux enseignants, dans le cadre des programmes d'enseignement et d'activités éducatives concourant à la mise en oeuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, d'aborder la question de l'égalité de manière transversale.

Ce plan d'action sera mis en oeuvre à partir de la rentrée 2014. Il vise à poursuivre l'effort engagé de promotion des valeurs humanistes de respect, de tolérance et d'égalité, et s'inscrit dans une politique globale de lutte contre toutes les formes de discriminations, par l'École et dans l'École.

La formation initiale et continue des personnels au coeur du plan d'action pour l'égalité à l'École

L'objectif poursuivi par le plan d'action du Gouvernement est à la fois la transmission du sens et de la valeur du principe républicain d'égalité, son appropriation par l'ensemble de la communauté éducative et sa traduction concrète dans l'existence, au sein des établissements, d'un cadre protecteur propice aux apprentissages, ainsi que dans l'égalité réelle des chances des filles et des garçons dans leurs parcours scolaires. La formation des personnels à une question relevant de l'éthique professionnelle en est la clef.

Au cours de l'année 2014-2015, des séminaires de formation à destination des personnels d'inspection et des formateurs seront organisés par le ministère, en complément des actions inscrites dans les plans académiques et départementaux de formation. Ces séminaires permettront de faire connaître les outils élaborés, parcours de e-formation sur la plate-forme M@gistère et site public de ressources notamment.

Une attention particulière sera également portée à la mise en oeuvre du tronc commun des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe)."

[...]

### ***« Lutter contre les discriminations***

Afin de lutter contre les discriminations d'origine raciale, géographique ou liées au sexe au moment de l'orientation :

- ▶ l'égalité des chances et la mixité des métiers seront favorisées par le développement des projets de mentorat professionnel, de parrainage et de marrainage
- ▶ dans le cadre de la plateforme d'actions de la mixité lancée par le gouvernement en 2014, la mixité sera prise en compte de manière systématique dans les politiques publiques d'orientation scolaire et professionnelle. Un travail spécifique sera engagé, en lien avec les régions, pour proposer au nouveau service public de l'orientation les outils

indispensables pour atteindre l'objectif de passer d'ici 2025 de 12 % à un tiers de métiers mixtes »

[...]

### **« Favoriser l'insertion professionnelle par une meilleure orientation et lutter contre les discriminations**

L'insertion professionnelle des jeunes diplômés constitue un enjeu économique et social majeur pour l'ensemble des pays européens. Les diplômés de l'enseignement professionnel, en particulier aux premiers niveaux de qualification, sont prioritairement frappés par la crise économique et connaissent des difficultés croissantes avant de trouver un emploi : en France, près d'un jeune sur 5 est au chômage.

À l'occasion de la grande conférence sociale, plusieurs mesures ont été actées par le Président de la République, les représentants des organisations syndicales, d'employeurs et des collectivités territoriales présents.

Il s'agit en particulier de mieux préparer à l'emploi et de lutter contre les discriminations raciales, géographiques ou liées au sexe au moment de l'orientation, avec la mise en place du service public régional de l'orientation (SPRO) et d'un nouveau parcours éducatif, le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.

Des dispositifs d'accompagnement de l'insertion professionnelle sont par ailleurs expérimentés dans plusieurs académies. Il s'agit pour l'essentiel du dispositif Tremplin et du dispositif Sécurisation de l'entrée dans la vie active : -1 +1 cofinancé par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (Fej). »

[...]